

32e ANNEE

FEVRIER 1930

LE BULLETIN

DE LA

Chambre de Commerce



SOMMAIRE

Travaux de la Chambre — Assemblée générale trimestrielle 11
La Banque Provinciale 12

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal 13
La Banque des Règlements Internationaux 14

VERS L'EUROPE

Services de fret et de passagers

ROUTE CANADIENNE

SERVICE D'ETE

MONTREAL—PLYMOUTH,
HAVRE, LONDRES.
MONTREAL—BELFAST,
LIVERPOOL, GLASGOW.
*MONTREAL—BRISTOL
(Avonmouth).
*MONTREAL—HAMBOURG—BREME.
*Fret seulement

SERVICE D'HIVER

HALIFAX—PLYMOUTH,
HAVRE, LONDRES.
HALIFAX—LONDONDERRY,
GLASGOW.
HALIFAX—COBH (Queenstown),
LIVERPOOL.
SAINT JOHN, N.B.—GLASGOW,
AVONMOUTH.
PORTLAND, Me.—HAMBOURG.

Liste de départs, plans des paquebots
et brochures descriptives fournis
sur demande.

**Cunard Anchor
Anchor-Donaldson
LINES**

Agents généraux :

The Robt. Reford Co. Ltd.

230 rue de l'Hôpital, Montréal

Bureaux à

TORONTO, QUEBEC, S.-JEAN, N.B.,
PORTLAND, Me., HALIFAX, N.-E.

ROUTE DES ETATS-UNIS

NEW-YORK—CHERBOURG,
SOUTHAMPTON.
NEW-YORK—PLYMOUTH,
HAVRE, LONDRES.
NEW-YORK—QUEENSTOWN,
LIVERPOOL.
NEW-YORK—MEDITERRANEE,
NEW-YORK—LONDONDERRY,
GLASGOW.
BOSTON—QUEENSTOWN,
LIVERPOOL.

Service français

Département français pour les
personnes de langue française,
sous la direction de
J. A. HEROUX
230 rue de l'Hôpital, Montréal
Marq. 5651

C. E RACINE & Cie LIMITEE

Courtiers en douanes
Transitaires

FACILITENT
LES EXPEDITIONS
A L'ETRANGER

ASSURANCE MARITIME

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des conti-
nents américains.

"BOARD OF TRADE BUILDING"

MONTREAL

Adresse télégraphique: "Enicar"

5 CROISIERES DE LUXE DE LA WHITE STAR

Une façon idéale de briser la monotonie d'un long hiver — c'est
d'aller en Croisière au pays de l'éternel printemps.
Véritable cure d'air — Repos moral.

Croisière de 11 jours aux Antilles

Par le fameux paquebot LAPLAND

8 février — 22 février — 8 mars

\$175.00 et plus, excursions comprises et privilège de séjour.

Croisière de 46 jours en Méditerranée

par les superbes paquebots

LAURENTIC, 27 fév. ADRIATIC, 8 mars

Prix de \$695, et plus, en 1ère classe, et \$420, en classe touriste,
comprenant les excursions, avec privilège de séjour en Palestine,
Egypte et Europe.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à:

LAURENT TURCOTTE,
Directeur du Service de langue française
485 rue McGill, Montréal Tél. MARquette 7761



Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1930-1931

PRESIDENT.

Monsieur CHARLES DUQUETTE, Prés. Alliance Nationale, 515 Ave Viger

1er VICE-PRESIDENT :

M. EDOUARD GARIÉPY,
Dir. "Granger Frères Ltée",
54 Notre-Dame Ouest.

TRESORIER HONORAIRE :

M. J.-A. LA FERTE,
March. de bois en gros,
57 St-Jacques Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT :

M. LOUIS-JOSEPH TARTE,
Ex-prop. "La Patrie",
35 Notre-Dame Ouest.

SECRETAIRE :

M. J.-C. GROVES-CONTANT,
25 rue St-Jacques Est.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. Aubry, Léo., Prés. A. Aubry & Fils Ltée, 2340 Delorimier.
Bergevin, Théo., Prés. O. Faucher & Fils Ltée, 680 Craig Ouest.
Bonin, Théo., de "Bonin Frères Ltée", 1009 Ste-Catherine Est.
Carmel, J.-R., Mtl. Water & Rail Trnls, 1100 Craig Est.
Dansereau, E.-R., courtier, 10 St-Jacques Ouest.
Delorme, Hormisdas, de "Canada Flooring Co. Ltd.", rue Beaumont.
Dugal, A.-J., dir.-gér. "Dupuis Frères Ltée", Ste-Catherine Est.
Fontaine, F.-E., agence Can. de Publicité, 454 Lagacheville O.
Gaudet, Victor, directeur de la Poste, rue St-Jacques Ouest.
Hurtubise, Jos., courtier en assurances, 500 Place d'Armes.

MM. Lamoignon, Armand, "Z. Lamoignon & Fils Ltée", 644 William St.
Lorrain, Wilfrid, man., Maire de l'Abord-à-Plouffe, Qué.
Milette, Alphonse, administrateur, 1105 Côte du Beaver Hall.
Paré, Philias, de "G. A. Grier & Sons Ltd", 316 N.-D.-de-Grâce.
Pinsonnault, L.-H., "Mtl Ship Lining", 131 Commissaires Ouest.
Prud'homme, Hector, de "A. Prud'homme & Fils Ltée", 338 Craig E.
Raymond, Avila, march. de ferronnerie, 893 St-Jacques Ouest.
Smyth, T. Taggart, gér. gén. B. d'Épargne, 262 St-Jacques Ouest.
Tremblay, J.-P., entrepreneur, 359 rue Addington.
Trudeau, J.-G., de "Duchesneau Ltée", 81 St-Paul Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL:

1.—Anciens présidents:

Sir Hormisdas Laporte, C.P., de Laporte, Martin Ltée, 640 St-Paul O.
MM. Joseph Contant, pharmacien, 365, rue Notre-Dame Est.
C.-H. Catelli, industriel, 3446 Ave. de l'Hôtel de Ville.
Fréd.-C. Larivière, march. quincaillerie, 3715 Boul. St-Laurent.
Armand Chaput, dir. Banque Can. Nationale, 122 St-Jacques O.
Ludger Gravel, négociant, 425 Place Jacques-Cartier.
J.-E.-C. Daoust, architecte, 266 rue St-Jacques Ouest.

MM. Alfred Lambert, fab. de chaussures, 26 Notre-Dame Ouest.
Jos. Ethier, courtier, 132 rue St-Jacques Ouest.
Jos. Daoust, manufacturier, 939 Sq. Victoria.
P.-E. Joubert, "Ass. Impériale", 275 St-Jacques Ouest.
J.-V. Desaulniers, "Caisse Nat. d'Économie", 55 St-Jacques Ouest.
J. A. Paulhus, "D. Hatton Co.", 428 Bonsecours.
Hon. R.-O. Grothé, de "L.-O. Grothé Ltée", 2000 boul. St-Laurent.
C.-E. Gravel, administrateur, 84 Notre-Dame Ouest.

2.—Anciens vice-présidents et trésoriers:

MM. Ubald Garand, 20, rue Saint-Jacques Ouest.
S.-D. Joubert, 391 boulevard Saint-Joseph Ouest.
J.-A.-E. Gauvin, 1551, rue Ste-Catherine Est.
Joseph Fortier, 350, rue Notre-Dame Ouest.

MM. Geo. Gonthier, auditeur général, Ottawa.
Rod. Bédard, 425, Avenue Viger.
Israël Cardin, 2365 Boul. Rosemont.
J.-O. Labrecque, 975 rue Wolfe.

AVOCATS-CONSEILS:

M. LEON GARNEAU, C.R., 294 Notre-Dame Ouest; M. J.-C. LAMOTHE, C.R., 25 rue St-Jacques Est.

Vérificateurs:

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE POUR 1929-30

Affaires Municipales.—MM. J.-A. Paulhus, président, Chs. Duquette, L.-M. Cornélien, Ludger Gravel, J.-O. Labrecque, Mendoza Langlois, Art. Vincent, Gust. Franck, J.-V. Desaulniers, Art. Campeau.

Agriculture et Produits laitiers.—Dr T.-A. Brisson, MM. J.-A. Blain, J.-E. Chicoine, Alf. Bissonnette, S.-L. Contant, Nap. Charest, Ed. Gernaey, J.-J. Joubert, Nap. Labbé, J.-A. Paquet, B. Trudel, Aug. Trudel, Hector-L. Déry, Paul Wattiez, Léo McKenna, La-Jos. Tarte.

Assurances et Préventions des Incendies.—MM. C. Bastien, J.-E. Courtois, L.-E. Courtois, Alex. Belzil, J.-Alfred Blondeau, J. Ville-neuve Morin, Gilles Forget, J.-C. Gagné, Jos. Hurtubise, J.-H. Pigeon, Théo. Meunier, A.-C. O'Donoghue, Paul Oulmet, J.-A. Savard, Gaston Rivet.

Automobiles.—MM. L.-C. Barbeau, Jos. Bonhomme, Jos. Boulé, Geo. Clermont, Omer Deserres, R. Géréseux, Pierre Gravel, Paul Joubert, Victor Lévesque, J.-O. Linteau, Émile Linteau, J.-P. O'Shea, P. Panneton, A.-F. Bergevin.

Cuir, Peaux et Fourrures.—MM. Ant. Bédard, Jos. Daoust, Cha. Deguise, D. Lapière, D.-F. Desmarais, Wilf. Gagnon, Fra. Darjardina, J.-H. Beaudry, J. Jeannotte, A. Lépins, Ant. Lefebvre, Aug. Chevalier, W. Clermont, A.-S. Many, W. Delorme, J.-A. McCaughan, A. Rousseau, W. Lorrain.

Epiceries et Produits Alimentaires.—MM. J.-F.-T. Allard, J.-U. Archambault, Aug. Coate, J.-V. Boudrias, B. Trudel, J.-H. Depelteau, J.-E. Charbonneau, S.-L. Contant, C.-P. Hébert, W. Déziel, H. Genest, J. Huysman, Marcel Langlois, Jos. Laporte, Alph. Raymond, Geo. HOGG, T. St-Arnaud, J.-Alf. Oulmet, J.-T. Poulin, W. Lorrain.

Expositions.—MM. Ernest Cormier, L.-C. Farley, F.-E. Fontaine, J.-V. Boudrias, Aug.-P. Fortin, J.-H. LaRocque, J.-A. Marier, Arm. Monast, Em. Martel, Alph. Milette, Ed. Sawyer, Léon Trépanier, W.-C. Brouillette, P. Vanier, L.-Jos. Tarte.

Finances.—MM. Chs Duquette, président, C.-E. Gravel, Ed. Gariépy, I.-O. Labrecque, J.-A. Paulhus, C.-H. Catelli, Hon. R.-O. Grothé, J.-V. Desaulniers.

Immeuble.—MM. Art. Campeau, J.-V. Desaulniers, Pierre Desforges, H. Gohier, W.-T. Heney, Albert Jetté, Mendoza Langlois, P.-N. Ménard, Alph. Milette, J.-B. Pelouquin, Ernest Pitt, J.-H. Pettit.

Législation.—MM. Chs. Duquette, président, Israël Cardin, H. Collette, A.-H. Hardy, L.-N. Pstenaude, Avila Raymond, T. Taggart, Smyth, A.-S. Deguire, Alph. Milette.

Mines, Forêts, Hydro-Électrique.—MM. J.-T. Armand, J.-S. Bock, Paul Béique, Aurélien Boyer, Alph. Bélanger, de G. Beaubien, J.-N. Forest, A.-J.-H. Langevin, Aug. Frigon, Geo. Paré, J.-P. Tremblay, A. Mailhot, Ph. Paré.

Nouveautés.—MM. P. Charton, W.-J. Daly, A.-J. Dugal, L.-H. Duclos, J.-I. Eddé, A.-F. Ladouceur, R. Gélinas, Jos. Filiatrault, L.-A. Gélinas, L.-N. Messier, Hubert Noiseux, Louis-N. Panneton, A.-H. Hardy, Théo. Bonin, J.-G. Trudeau.

Quincaillerie et métaux.—MM. J.-P. Beauvais, A.-F. Bergevin, Hector-A. Bernier, Hector Dubois, Alf. Goyette, John Durand, J.-S. Lapiante, Art. Léger, T. Latourelle, André Leroux, H. Prud'homme, A.-G. Yon, Alf. Pelletier, J.-A. Aubry, Léo Aubry, Fra. Bergeron, Avila Raymond.

Produits pharmaceutiques et chimiques.—MM. Joa. Contant, A.-F. Larose, Ed. Vadoncoeur, J.-A.-M. Charbonneau, Ed.-Chs Duquette, J.-H. Marceau, Art. Décar, Arm. Giroux, Pierre Leduc, H. Nadeau, Wilb. Paquin, Alb. Bellefontaine, Aug.-P. Fortin, H. Lanctôt, J.-H. Brodeur.

Banque et Bourse.—MM. Beaudry-Leman, F.-G. Leduc, Chs.-A. Roy, F. Phillie, Ernest Savard, H. Geoffrion, H. Pérodeau, L.-E. Potvin, T. Bienvenu, Ern. Guimont, J.-R. Hébert, A.-P. Lespérance, T.-T. Smyth.

Papier et Pulpe.—MM. Olivier Rolland, J.-P. Rolland, Jean Rolland, Eug. Tarte, Art. Berthiaume, Ant. Valliquette, Paul Granger, Maurice Forget, Gilles Forget, Hector Boisjenu, Rob. Fortier, Victor Guertin, Adj. Menard, Ed. Gariépy.

Tabacs, Cigares, etc.—MM. J.-A. Trudeau, Louis Viau, H. Brabant, Arm. Grothé, Émile Grothé, Hon. R.-O. Grothé.

Meubles et Ameublement.—MM. J.-H. Langevin, J.-D. Langeier, Chs Lavigne, J.-B. Paquin, L.-A. Morency, H.-G. Viau.

Transports, Douanes, Postes, Téléphone et Télégraphe.—MM. O. O. Lefebvre, président, C.-H. Catelli, Paul-E. Gingras, L.-M. Cornélien, Victor Gaudet, J.-Alcide Lalonde, J.-E. Flanagan, J.-Arm. Morin, S. Oulmet, L.-H. Pinsonnault, C.-E. Racine, L. Turcotte, J.-B. Ballargeon, Léon Trépanier.

SERVICE POUR TOUS

Tous les comptes, petits, moyens et gros, sont indistinctement les bienvenus à la Banque de Montréal. Le service de la Banque est adapté aux besoins de tous et la qualité en est la même partout et toujours.

Banque de Montréal

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$960,000,000

**Société d'Administration
et de Fiducie**

FONDEE EN 1902

Siège social: MONTREAL
5, rue St-Jacques est

(Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

ADMINISTRATION de SUCCESSIONS, de FIDEICOMMIS
et de FORTUNES PRIVEES

VOUTES de SURETE

Conseil d'Administration

Hon. Sir Hormisdas Laporte,
K.B., C.P.,

Président, Montréal
Charles Cahen d'Anvers
Vice-Président, Paris
Marial Chevallier
Paris

Tancrède Bienvenu
Montréal

Hon. Rodolphe Lemieux
C.P., C.R., LL.D.

Ottawa
Vicomte R. de Roumefort
Montréal

Hon. Narcisse Pérodeau
Montréal

Hon. Thomas Chapais
Québec

Hon. L. Athanase David
Montréal

Armand Chaput
Montréal

Joseph Siérois, N.P.
Québec

Louis S. St-Laurent, C.R.
Québec

J. Théo. Leclerc
Administrateur et Directeur Général
J. C. Brosseau
Secrétaire.

Agences :

| | |
|---|-----------------|
| QUEBEC—REGINA—WINNIPEG—EDMONTON—VANCOUVER | |
| Fonds administrés | \$24,470,800.00 |
| Fiduciaire pour émissions d'obligations | 23,993,611.00 |

Votre
Correspondance Personnelle



...Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au PARCHEMIN ROLLAND. Il est fabriqué pour les connaisseurs.

Le PARCHEMIN ROLLAND plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige.

Les bons marchands de papeterie — ou votre imprimeur — peuvent vous fournir le PARCHEMIN ROLLAND. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief — pour dames et messieurs.

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

MONTREAL, Qué.

NOS SOIRÉES D'HIVER
intimes et familiales

Notre assortiment est au complet
pour tout le nécessaire des soirées

NECESSAIRE en papier pour table — Serviettes de table. — Nappes. — Soufflettes en papier. — Découpures de fantaisie pour marquer la place des invités à table. — Découpures pour mettre dans les glaces.

JEUX de Salon. — Cartes à jouer. — Blocs pour bridge. Boîtes à jetons. — Indicateurs (Tally).

CHAPEAUX de fantaisie. — Tabliers en papier crêpé. — Serpentina. — Confettis. — Banderoles en papier crêpé. — Flûtes en carton. — Sifflets décorés. — Crackers. — Cornets de surprise. — Ballons. — Masques. — Loups, etc.

CATALOGUES SUR DEMANDE

GRANGER FRÈRES

Libraires, Papeteriers, Importateurs

54 NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

La plus importante librairie et papeterie française
du Canada.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

Abonnement—Un an \$3.00

FEVRIER 1930

Le service gracieux du "Bulletin" est fait à tous les membres de la Chambre

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ASSEMBLEE GENERALE TRIMESTRIELLE

La Chambre de commerce s'est réunie en assemblée générale trimestrielle le mercredi 4 décembre 1929 sous la présidence de M. C.-E. Gravel, président.

Étaient présents : MM. Chs Duquette, 1er V.-P., J.-O. Labrecque, Ed. Gariépy, 2e V.-P., J.-A. Paulhus, Israël Cardin, J.-A. Laferté, Alph. Milette, Phil. Paré, L.-H. Pinsonnault, Henry Laureys, Wilf. Lorrain, R.-O. Grothé, T.-T. Smyth, Théo. Bonin, Paul Seurot, L.-M. Cornellier, Gust. Francq, Geo. Paré, S. Ouimet, Raoul Vennat, P.-N. Ménard, Thos. Brosseau, E. Martel, Paul Wattiez, L.-M. Lymburner, Olivier Lefebvre, J.-A. Lalonde, Bernard Vinet, P.-E. Gingras, Alfred Leduc, Arthur Vincent, J.-P. Tremblay, K.-B. Thornton, A.-J. Dugal, Victor Gaudet, Léon Trépanier, Alex. Charette, Alex. Duranceau, A.-F. Bergevin, Louis-F. Winsintainer et le Secrétaire.

Assistaient également : MM. Hungerford et Waass du chemin de fer Canadien National, invités.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre dernier est lu et approuvé.

Causerie : M. J.-A. Paulhus qui devait faire la causerie annoncée sur "les possibilités de commerce avec les Antilles Anglaises" a cru devoir se borner à ne donner qu'un aperçu succinct de la question, se réservant pour plus tard de développer son sujet.

M. le Président le remercie et le prie d'entretenir les membres, quand il en aura le loisir, sur cet intéressant problème.

Les Expropriations.—Les Commissions des Affaires municipales et de l'Immeuble ont l'honneur de faire rapport qu'elles ont étudié conjointement les suggestions qui sont faites par un Comité de représentants de corps publics au sujet du système des expropriations à Montréal, et soumettent les recommandations suivantes :

1° Que le principe d'une Commission d'Expropriation indépendante du Conseil de Ville soit adopté;

2° Que ladite Commission soit composée de sept membres.

3° Que ladite Commission soit nommée par la loi et que celle-ci décrète qu'elle soit formée de personnes suivantes : Le Président du Bureau-Exécutif de la Cité de Montréal, du Leader du Conseil de Ville, de l'Ingénieur-en-chef de la Cité, du Président de la Chambre de commerce, du Président du Board

of Trade, du Président de la Building Owners' Association et du Président de la Ligue du Progrès Civique;

4° Que MM. Chs Duquette et J.-A. Paulhus soient les représentants de la Chambre de commerce sur le Comité conjoint qui s'occupe de cette question, avec pouvoirs discrétionnaires quant aux attributions et autres détails qui se rapportent à ladite Commission des Expropriations.

Le Président,

(Signé) C.-E. GRAVEL.

Il est proposé par M. Cardin, appuyé par l'honorable R.-O. Grothé, que ce rapport soit adopté, ce qui est unanimement agréé par l'assemblée.

Gare du Canadien National.—La Commission des Transports a l'honneur d'informer le Conseil qu'elle a de nouveau étudié le rapport qui a trait aux viaducs qui font partie des plans de la nouvelle Gare du chemin de fer Canadien National et qui lui a été retourné le 15 mai dernier;

Afin d'être mieux documentée, votre Commission est allée étudier les plans et recevoir toutes les explications de l'ingénieur-en-chef du Canadien National.

En suite de cette démarche, votre Commission a étudié de nouveau toute question et elle réaffirme les conclusions de son rapport du 2 mai dernier et qui sont :

*CONSIDERANT que le 8 février 1928, la Chambre de commerce adoptait unanimement un projet de plans pour la construction d'une gare centrale à Montréal, pourvu qu'on assurât la suppression des traverses à niveau, l'électrification des locomotives qui entrent dans Montréal et qu'on n'obstruât pas le canal Lachine par un autre pont;

CONSIDERANT que les derniers plans qui ont été soumis à l'approbation du gouvernement fédéral pour la nouvelle gare du C.N.R. comportent les suggestions plus haut mentionnées;

CONSIDERANT que les viaducs projetés pour la suppression des traverses à niveau seront ainsi faits qu'ils ne nuiront ni à l'apparence ni au trafic du quartier qu'ils traverseront;

Il est résolu : Que les nouveaux plans de la Gare Centrale du Canadien National, rencontrant les désirs exprimés par notre résolution du 8 février 1928, votre Commission se déclare satisfaite;

Qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de Montréal de mettre aucune entrave au projet qui est en train de se réaliser et qui est attendu depuis si longtemps.

Le Président,

(Signé) O. LEFEBVRE.

M. L.-H. Pinsonnault propose l'adoption du rapport, appuyé par M. Wilf. Lorrain.

La discussion s'engage. M. le Président permet à certaines personnes qui ne sont pas membres de la Chambre et qui se prétendent lésées par cette partie des plans qui a trait aux quartiers Ste-Cunégonde et St-Henri, d'exposer leurs griefs.

Puis M. Victor Gaudet explique tout ce qui a été fait sur le sujet, à date, par la Commission des Transports et la Chambre et conclut que le rapport qui est devant l'assemblée l'est en raison des avancés de M. S. Ouimet.

L'Honorable Alfred Leduc demande aux autorités du C.N.R. s'il n'y aurait pas un moyen de rencontrer les vues des protestataires.

M. Hungerford, vice-président et ingénieur-en-chef des chemins de fer nationaux, invité à prendre part à la discussion, relate la passation et l'adoption des plans par le comité des chemins de fer de la Chambre des Communes et par le parlement fédéral et ce, à l'unanimité dans chaque cas.

Dans la préparation de ces plans, nous ne perdons pas de vue le bien-être et les intérêts de la Cité de Montréal et nous sommes toujours prêts à écouter les représentations raisonnables qu'on aura à offrir. Sous les viaducs proposés, il y aura une circulation permanente pour les véhicules et les piétons et le nombre de rues qui resteront ouvertes, sont en raison du district qui est industriel et qui le deviendra de plus en plus.

Il dit qu'il n'aurait pas d'objection à construire un viaduc à toutes les rues, s'il n'était pas convaincu que cela nuira au chemin de fer, aux industries et au quartier en général.

M. Hungerford conclut en assurant l'assemblée qu'il réalise toute l'importance de l'entreprise et la nécessité de commencer immédiatement les travaux.

M. O. Lefebvre appuie les remarques du précédent au strict point de vue technique. Il pointe toutes les raisons pour lesquelles le rapport doit être adopté.

M. S. Ouimet s'inscrit en faux contre toutes les prétentions qui ont été émises et il soutient sa demande pour la construction d'un tunnel au lieu de voies élevées.

Il propose, en amendement, appuyé par M. L.-M. Cornellier :

Que les membres présents de cette Chambre ne se prononcent pas sur le mérite du rapport du Comité des Transports, relativement aux voies élevées du projet des Chemins de fer nationaux; mais vu que cette question intéresse tout le commerce et en particulier, la partie Sud-Ouest de notre Métropole;

Que la Chambre de commerce suggère à la Cité de faire faire un referendum sur le mérite des voies élevées ou souterraines en vue de l'intérêt général et de l'avenir de notre Cité.

Le vote étant pris sur l'amendement, il donne le résultat suivant : pour 3; contre, 27.

Puis l'on vote sur la motion principale. Pour 24; contre, 6.

M. le Président déclare l'amendement battu et la motion principale adoptée.

Et la séance est levée.

LA BANQUE PROVINCIALE

Les membres de la Chambre de commerce trouveront dans une autre page le rapport annuel de la Banque Provinciale du Canada.

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 28 janvier dernier et était présidée par M. S. J. B. Rolland, en l'absence de Sir Hormidas Laporte, qui était retenu chez lui par la maladie.

Dans son rapport, le président mentionne que l'année écoulée après avoir débuté dans des conditions très favorables, lesquelles se sont maintenues pendant la majeure partie de l'année, s'est terminée par une période de réaction assez violente, due principalement au recul subit et accentué du prix des valeurs de Bourse fin octobre et novembre.

Il mentionne également que les conditions générales ont été assez favorables, les grandes industries ayant fonctionné à un pourcentage élevé de leurs capacités, l'exportation des produits s'étant maintenue à un chiffre raisonnable, et la construction qui avait un peu ralenti durant les premiers mois de l'année, ayant été plus active vers la fin. Il insiste cependant, sur l'importance pour les commerçants-détaillants d'adopter les méthodes nécessaires pour attirer et retenir leur clientèle, et aussi augmenter leur capital de roulement, afin de payer leurs achats à brève échéance, et obtenir un meilleur prix coûtant. Il rappelle aussi qu'il ne faut pas perdre de vue qu'une très faible partie seulement de la dernière récolte de blé a été vendue à l'étranger, et il termine en conseillant au public la prudence dans l'administration des affaires et l'emploi des capitaux.

Dans ses remarques, le gérant général appuie sur les résultats très satisfaisants obtenus au point de vue profits, lesquels sont les plus considérables qu'ait encore enregistrés la Banque depuis sa fondation, et qui l'auraient été davantage si une somme aussi substantielle n'avait été appliquée au relèvement général de la moyenne des salaires payés aux employés.

Les prêts commerciaux indiquent une augmentation d'environ \$2,000,000.00. Les conditions adverses de novembre et décembre ont également influencé les dépôts de la Banque qui indiquent une diminution de 2½% sur ceux du rapport précédent, alors que la diminution moyenne des dépôts de toutes les banques comparés avec le même mois l'année précédente, est de 4½%.

Les actionnaires présents se sont déclarés très satisfaits de ces résultats, et ils ont réélu le même Conseil d'Administration, dont fait maintenant partie le gérant général de la Banque, M. Charles

Adj. Menard

IMPRIMEUR

987, SAINT-LAURENT,

MONTREAL



TELEPHONES:
EST 1878-3241

Spécialité:
Tributs Floraux
en Cire

Nouvelle adresse:

1405, RUE SAINT-DENIS, Coin Sainte-Catherine Est

Main 7107-08-09 — 1345-1346

P. POULIN & CIE.

MARCHAND en GROS et en DETAIL

Vente au détail et livraison à domicile, deux par jour
Volailles, Gibiers, Oeufs, Beurre et Plume

39 Marché Monsecours,

Montréal

Première Compagnie Anglaise établie au Canada
A. D. 1804

Phoenix Assurance Co. Ltd

DE LONDRES, ANGLETERRE

Assurances transigées

FEU VIE MARINE
LOYER EXPLOSION
AUTOMOBILE

Actif de la Compagnie dépassant \$165,000,000
Sinistres payés, au delà de 800,000,000
Dépôt au Gouvernement Fédéral 3,000,000

J. B. PATERSON, Gérant

C. W. C. TYRE,

Assistant-Gérant

WM. LAWRIE,

Dép.-Assistant-G'rant

Bureau-Chef pour le Canada:

480, rue St-François-Xavier,

MONTREAL

R. FARIBAUT NOTAIRE

Successeur de Leclerc & Faribault

60, RUE ST-JACQUES OUEST

Tél. Main 0678 MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

Tél. Harbour 1196

Edifice
Chambre de Commerce

25, rue St-Jacques est, Montréal.

LAMOTHE, GADBOIS

& CHARBONNEAU

AVOCATS

J. C. Lamothe, L.L.D., C.R., Emilien Gadbois,
L.L.L., C.R., J. Pierre Charbonneau, B.C.L.
N. Charbonneau, B.C.L.

PRETS SUR HYPOTHEQUE

A JETTE & CIE

81, Notre-Dame ouest — Chambre 52

Edifice Duluth

Courtiers en immeubles. Experts en
propriété

(Etablis 1785). Prêts sur première et
deuxième hypothèque: — achats d'hypo-
thèques et balances de prix de ventes.

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Agents de Change

20, RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL

(En face du Journal "La Presse")

JOSEPH FORTIER, Limitée

FABRICANTS—PAPETIERS

Livres de comptabilité: formules en magasin et
sur commande. Fourniture pour chancellerie.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

REGLURE ET RELIURE

FEUILLES VOLANTES ET LEUR RELIURE

angle Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Téléphone Marquette 1113-1114

SERAPHIN OUMET

INGENIEUR-CONSEIL

ARPENTEUR-GEOMETRE

Travaux municipaux — Filtration, etc.

Tél. Main 6530

706, RUE ST-GABRIEL, Montréal

MONTREAL

W. A. BAKER, C. R.

AVOCAT

Edifice Métropole

4, rue Notre-Dame est, Montréal

Lancaster 9257

LARUE & TRUDEL

COMPTABLES AGREES

(Chartered Accountants)

J. Art. LaRue, C.A. Eugène Trudel, C.A.
J.-Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Chartré, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A. David Robillard, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. Jean Paul Gauthier, C.A.

LaRUE, TRUDEL & PICHER

Syndics et Liquidateurs

MONTREAL

QUEBEC

F. R. PAQUET

J.L.A. CHARBONNEAU

COMPTABLES-LIQUIDATEURS

SYNDICS AUTORISES

Edifice Transportation

Harbour 0421

Suite 512

132 rue St-Jacques ouest, Montréal

Royal Exchange Assurance

DE LONDRES, ANGLETERRE

Fondée en 1720

Nous transigeons les genres d'assurances suivants:

CONTRE L'INCENDIE

Accidents,
Maladies,
Fidélité
et
Garanties,
Responsabilité
Patronale et
Risques du travail.



Automobiles
(feu, vol, collision
et responsabilité
en général),
Risques d'équipage,
Ascenseurs,
Eris de Glace,
Responsabilités
civiles.

Actif dépassant \$ 90,000,000.00
Pertes payées, au-delà de \$400,000,000.00

Directeurs canadiens:

E. W. Beatty, L.L.D. Montréal
Sir Charles Gordon, G.B.E. Montréal
James Richardson, Winnipeg
Vicomte R. de Roumfort, Montréal
Col. B. A. Weston, Halifax
Alex MacDonald, Gérant Général

Bureau-Chef pour le Canada:

EDIFICE ROYAL EXCHANGE

430, rue St-François-Xavier, Montréal

Nous demandons des agents pour tout le Canada
Téléphone. MARquette 3266

Téléphones :
LANcaster 5791 - 5802 Rés. : ATLantic 2934

EUGÈNE PRÉVOST L.I.C.

COMPTABLE — LIQUIDATEUR — SYNDIC

Collections : une spécialité.

Edifice Duluth : 84 NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL

ASSURANCE FINANCE

VOS COLLECTIONS

à

10 POUR CENT

GASTON RIVET

Directeur

Guardian Finance Corporation

5 rue St-Jacques Est

Edifice Crédit Foncier

MARquette 2587

Résidence: ATLantic 3559-M

Carte d'informations livrée sur demande.

tél. Lancaster 7700

La Cie J. & C. Brunet

LIMITEE



Plomberie
Couverture
Electricité
Chauffage

1095 boul.
St-Laurent

MONTREAL



JAMBE

POURQUOI s'adresser à l'É-
TRANGER pour se procurer
une JAMBE ARTIFICIELLE?

POURQUOI les CANADIENS fe-
raient-ils usage de JAMBES
ARTIFICIELLES fabriquées ail-
leurs qu'au CANADA?

La jambe artificielle de

Conrad Martin

donne une marche souple, fa-
cile, naturelle; un confort par-
fait; puis a une solidité garantie.



Nous avons la réputation de
manufacturer ce qu'il y a de
mieux en bandages herniaires,
ceintures abdominales, post-opé-
ratoires, appareils orthopédiques,
bas élastiques, chaises pour ma-
lades, etc., de tout le pays.

Nous garantissons donner entière
satisfaction.

C. MARTIN

48 et 50 RUE CRAIG EST

Dépt. C.

Tél. Harbour 8727

J. P. O'SHEA & CIE

VERRE DE TOUS GENRES

POUR CONSTRUCTIONS

Vitrines

Comptoirs

Fontaines

Tables

Chaises

FOURNITURES DE RESTAURANT

VERRIÈRES POUR EGLISES

VITROLITE SANI ONYX

15, ruelle Perreault, Montréal

Roy, élu au cours de l'année. M. Roy est au service de la Banque depuis 1905, il a occupé successivement diverses positions jusqu'en 1915, alors qu'il devenait contrôleur des crédits et assistant gérant général en 1924. En l'année 1927 il était promu au poste de gérant général.

Les membres du Bureau des commissaires-censeurs ont également été réélus, et au cours de l'assemblée tenue immédiatement après l'assemblée générale, l'hon. Sir H. Laporte, a été réélu président de la Banque pour l'année courante, ainsi que M. Tancred Bienvenu, premier vice-président. M. S.-J.-B. Rolland, deuxième vice-président. l'hon. N. Pérodeau a été également réélu président du Bureau des commissaires-censeurs, et l'hon. E.-L. Pate-naude, vice-président.

En somme, l'année qui vient de se terminer a été très prospère pour la Banque Provinciale et, sous l'habile direction de M. Roy, d'autres succès lui sont réservés.

— o —

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

REMARQUES DU PRESIDENT

Bien que l'année 1929 soit définitivement close, il est trop tôt, pensons-nous, pour en écrire l'histoire. A son début les pronostics étaient très variés et peu d'entre eux ont été réalisés. Venant à la suite d'une ère de grande prospérité, plusieurs croyaient apercevoir les signes avant-coureurs d'un ralentissement notable dans les affaires, alors que d'autres, tout aussi autorisés, se disaient convaincus que l'année allait dépasser toutes ses devancières et marquer une nouvelle altitude dans tous les domaines. Pour les premiers six mois de l'année, aucun fléchissement ne se fit remarquer dans l'élan progressif des affaires. Nos exportations diminuaient, il est vrai, mais, par contre nos importations démontraient que notre pouvoir d'achat n'était aucunement affecté et nos affaires internes, le bâtiment en particulier, marquaient des progrès sensibles.

Ce sont nos récoltes de l'ouest qui donnèrent le premier échec à la marche régulière des affaires et la crise du blé est peut-être la cause première de toute la suite. Aux yeux de nos citoyens, la baisse subite et critique dans les cours de la bourse a assumé une importance tout à fait disproportionnée à sa valeur réelle. Tous les financiers, et surtout tous les banquiers, prévoyaient cette baisse et tentaient vainement d'en instruire ceux dont ils avaient mission de sauvegarder les intérêts. L'échéance de cette baisse n'a été retardée qu'au plus grand dommage des intéressés et c'est tout à l'honneur de notre stabilité financière que le crédit en général en ait si peu souffert. Il est malheureux que nombre d'épargnants aient vu s'engloutir leurs écono-

mies de plusieurs années dans des spéculations hasardeuses; nous aimons à croire qu'ils ne se laisseront pas décourager et qu'ils se mettront à l'oeuvre avec plus d'entrain pour rétablir leur situation. Nous avons aussi à déplorer l'extension extraordinaire prise depuis quelques années par la vente à tempérament, surtout dans les produits dits de luxe. Nous y voyons un élément très dangereux pour notre peuple, surtout pour le salarié, et c'est aux époques de fléchissement comme celle que nous traversons que ses conséquences se font le plus sentir. Quant à l'avenir, il est possible que l'année en cours nous réserve une certaine diminution dans les domaines de l'industrie et du commerce, mais les assises de notre finance sont si solidement établies que l'effet n'en peut être que passager. Nos ressources naturelles continueront à se développer normalement. Nous pouvons envisager l'avenir de notre pays en toute confiance. Il n'est qu'aux débuts de son progrès et nous avons grandement raison de placer notre espoir, nos énergies et nos deniers au service de sa prospérité.

La Banque continue sa marche ascendante et l'année qui vient de s'écouler a contribué à affermir sa situation.

Comme presque toutes les autres banques du pays, nos dépôts accusent un certain fléchissement, mais, par contre, le nombre de nos clients augmente continuellement et montre un accroissement considérable pour l'année.

Nous avons aussi la satisfaction de voir s'augmenter progressivement nos profits. Notre rapport démontre un surplus notable de ce chef pour le dernier exercice.

Les immeubles possédés par la Banque lui appartiennent, francs de tout lien, à l'exception d'un bureau provisoirement occupé rue Masson. Ces immeubles figurent à notre bilan pour moins de la moitié de leur valeur telle que déterminée par les autorités civiles.

Notre portefeuille est composé de titres de tout premier ordre qui sont portés sur nos livres à un taux au-dessous du cours du jour.

La Banque continue l'extension normale du réseau de ses succursales à mesure que la ville grandit et une nouvelle filiale a été ouverte au public sur l'avenue du Parc près de la rue Bernard au mois d'avril dernier. Cette nouvelle succursale progresse à notre satisfaction.

L'année qui vient de s'écouler a apporté des changements notables dans la direction de la Banque. M. Lespérance, qui avait été directeur général depuis plus de 25 ans a manifesté le désir de se retirer, ayant complété un demi-siècle de service, et vos administrateurs ont cru devoir acquiescer à sa demande. M. Lespérance reste cependant au milieu de nous car vos administrateurs l'ont appelé à siéger au conseil à la place du regretté Sir Lomer Gouin. Nous continuerons

ainsi à bénéficier de sa longue expérience et de son jugement très sûr.

Pour remplacer M. Lespérance à la direction générale, le conseil a désigné M. T. T. Smyth qui a été aux côtés de M. Lespérance pendant plusieurs années et son assistant immédiat depuis plus de 9 ans. M. Chas. Moncel, ci-devant chef du contrôle, devient assistant directeur général.

o

LA BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Nous devons à l'obligeance de Monsieur le Consul Général de la Suisse au Canada de pouvoir publier un rapport sur la Banque des Règlements Internationaux.

Après six semaines d'un travail intense, la Commission d'experts financiers réunie à *Baden-Baden* en vue de l'établissement des bases de la nouvelle Banque Internationale a terminé ses travaux le 13 novembre dernier.

A l'unanimité des délégations présentes, la ville de Bâle a été désignée comme siège de ladite Banque. C'est un grand honneur qui vient d'échoir à la Suisse.

Les documents élaborés à *Baden-Baden*, qui feront l'objet des délibérations de la seconde conférence de La Haye, convoquée pour le début de l'année prochaine, se divisent en trois parties :

1° La *charte* (ou loi) fondamentale en vertu de laquelle seront fixées les bases légales de la B. R. I. vis-à-vis du pays, donc la Suisse, où la Banque en question aura son siège social.

2° Les *statuts* qui déterminent la constitution de la Banque, ses attributions, son administration, son siège, la répartition de ses bénéfices, etc., et

3° Un arrangement (ou accord) de mandataire (*Trustee*) qui autorisera la B. R. I. à effectuer toutes opérations en rapport avec la réception, la gérance et la répartition des annuités par le Plan Young.

La charte, document essentiellement politique, n'a pas encore été publiée officiellement, car il a fallu laisser aux autorités fédérales, ainsi qu'à celles du canton de Bâle-Ville, qui auront en fin de cause à se prononcer à son sujet, le temps de l'examiner et de la discuter. Il est probable qu'elle ne sera pas publiée avant le début de 1930. Dans diverses séances, le Conseil fédéral en a pris officiellement connaissance, sans toutefois encore se prononcer définitivement à son sujet. Constatons dès maintenant que la charte sera une loi suisse, fédérale et cantonale; les dispositions du Code fédéral des obligations ne sauraient s'appliquer sans autre au nouvel institut; bien au contraire, les statuts devront être incorporés à la nouvelle loi sur la Banque. Il en découle que les statuts feront ainsi partie intégrante d'un contrat international entre tous les

Etats participants au Plan Young, soit comme débiteurs ou créanciers, et la Suisse, domicile de la Banque. Aux termes des statuts, ces derniers pourront être modifiés en tout temps par le Conseil à la majorité des deux tiers, sous réserve de ratification par la majorité des membres présents ou représentés à une assemblée générale.

En ce qui concerne les privilèges fiscaux à accorder par la Suisse au nouvel organisme, on se bornera, dit-on, à évincer toute double imposition, tout en garantissant à la Banque une franchise d'impôt absolue en ce qui concerne ses propres affaires. A part cela, la B. R. I. ne jouira pas d'autres privilèges fiscaux en Suisse. Cette solution témoigne nettement qu'à cet égard aussi, c'est le point de vue du bon sens commercial qui a finalement prévalu.

Jusqu'à présent, l'arrangement fiduciaire (ou contrat de trustee) à intervenir entre la B. R. I. et les Gouvernements intéressés aux réparations a également été tenu secret; il ne sera probablement publié que pendant ou après la prochaine conférence de La Haye. Nous nous réservons de l'analyser dans un Bulletin ultérieur.

En revanche, les *statuts* ont été publiés dès qu'ils eurent été contresignés par toutes les délégations présentes à *Baden-Baden*. Nous en reproduisons intégralement le texte dans notre Annexe II, pages 280 et suiv., et nous bornerons ici à les commenter brièvement pour mieux en faire ressortir les facteurs essentiels. Disons d'emblée qu'un avenir rapproché démontrera jusqu'à quel point se réaliseront les espoirs placés, à tort ou à raison, dans le nouvel organisme financier, lequel semble devoir devenir bien plus un institut de compensation (ou de clearing) et de dépôts, qu'une banque d'affaires au sens ordinaire du mot.

Les statuts de la B. R. I. s'en tiennent de très près au Plan Young, dont l'Annexe I renfermait déjà un premier projet de statuts, et les idées maîtresses du Plan ont, généralement, été respectées.

La B. R. I. sera constituée sous la forme d'une *société anonyme* (par actions).

A l'origine, le *capital-social* sera de 500 millions de francs suisses-or (le Plan Young avait prévu, un montant de 100 millions de dollars), équivalant à 145 161 290.³² grammes d'or fin. Ce capital sera divisé en 200,000 actions, toutes nominatives, chacune d'une valeur nominale de 2,500 francs suisses-or.

La souscription intégrale de cette importante somme sera garantie inconditionnellement par les cinq banques centrales des Etats qui ont participé à l'élaboration des statuts, soit la Banque Nationale de Belgique, la Bank of England, la Banque de France, la Banca d'Italia et la Reichbank, ainsi que par deux banques privées, l'une aux Etats-Unis (il s'agira probablement de la banque J. P. Morgan & Co.), l'autre au Japon, dont les noms ne sont pas encore officiellement connus, voire même fixés. En

d'autres termes, ce sont les banques d'émission et non les Gouvernements respectifs qui participeront à la constitution du capital de la B. R. I., et ce sont aussi elles qui désigneront les administrateurs responsables de la bonne marche et de la gestion de la nouvelle institution.

Lors de la souscription, les actions de la B. R. I. ne seront libérées que du quart de leur valeur nominale.

La Banque pourra commencer ses opérations dès que le 56% (112,000 titres) des actions, représentant une valeur nominale de 280 millions de francs suisses-or, aura été souscrit. Ces titres sont réservés par parties égales aux sept pays susmentionnés.

Le solde non émis de 44%—220 millions de francs suisses-or (88,000 actions), qui d'ailleurs sera aussi garanti par le consortium précité, pourra être offert à d'autres banques centrales ou à d'autres banques des pays dont la monnaie satisfait aux exigences pratiques de l'étalon-or ou de l'étalon de change-or ou qui, alors, sont directement intéressés au problème des réparations. La répartition de ces titres se fera à raison de 8,000 actions au maximum, représentant 20 millions de francs-or, par pays.

En vertu de sa situation monétaire, la Suisse fait naturellement partie de ces pays, et il est à prévoir que le Conseil de la Banque Nationale Suisse prendra prochainement une décision de principe dans le sens d'une participation. Il y a tout lieu d'envisager d'emblée que, malgré la très grave crise économique que le monde entier traverse, le placement de cette fraction non émise s'effectuera sans aucune difficulté, à condition—bien entendu—que la seconde conférence de La Haye convoquée pour le début de 1930 apporte un règlement raisonnable de la question des Réparations.

Le capital-actions de la Banque ne pourra être augmenté ou réduit qu'avec une majorité des deux tiers du Conseil et de l'Assemblée générale. Comme nous l'avons dit plus haut, toutes les actions sont *nominatives*; leur transfert s'effectue par inscription sur les registres de la Banque. Les actions peuvent être cédées à des tiers par les souscripteurs ou autres détenteurs subséquents; cependant, le Conseil a le droit de refuser le transfert sans indication du motif de refus.

Les actions, en lieu et place desquelles des certificats peuvent être émis, ne confèrent, comme les actions privilégiées de la Société des Chemins de fer du Reich, aucun droit de vote, ni de représentation aux assemblées générales. Ce droit est exercé par les banques centrales ayant souscrit des actions, ou par la ou les personnes désignées par lesdites banques. La B. R. I. sera donc nettement orientée dans le sens d'une association des banques d'émission.

La fixation du siège de la Banque fut des plus difficiles. Nombre de villes briguent l'honneur d'héberger la Banque des Règlements Interna-

tionaux : *Londres*, qui n'entra pas sérieusement en ligne de compte, *Bruelles*, qui eut de sérieuses chances de succès, vu l'appui franco-italien, mais qui resta finalement en minorité du fait de l'attitude négative de la délégation allemande, *Amsterdam*, qui eut, dit-on, également de puissants défenseurs, mais qui fut finalement écarté en suite de l'opposition anglaise, enfin plusieurs villes suisses (*Berne*, *Genève*, *Lausanne*, *Zurich* et *Bâle*).

Finalement et presque à la dernière heure, les délégués de Baden-Baden optèrent à l'unanimité pour *Bâle*, les délégués belges s'étant retirés.

Il est vrai que la délégation belge, supportée par son Gouvernement, a fait opposition au choix d'une ville suisse; mais il y a tout lieu de croire que sa protestation n'aura pas de suite puisque le vote final s'est effectué régulièrement.

La Suisse, en général, offre à la nouvelle Banque internationale l'immense avantage d'une atmosphère parfaitement neutre et objective. Quant à la ville de Bâle, véritable plaque tournante de l'Europe (nord-sud et est-ouest), elle jouit, au double point de vue de sa position géographique et des communications ferroviaires et autres, d'une situation privilégiée de tout premier ordre qui a certainement beaucoup contribué à lui assurer la préférence.)

Mais à côté de la situation centrale de Bâle, la stabilité politique séculaire de la Suisse, la solidité de ses institutions, ses finances publiques saines, son organisation bancaire impeccable et—last but not least—le caractère sain de la monnaie suisse ont certainement contribué à rallier les suffrages des experts de Baden sur une ville suisse. Ce choix honore notre pays tout entier. Nous nous en félicitons d'autant plus que le nouvel organisme international, qui naturellement ne vaudra que par les hommes éminents qui seront certainement placés à sa tête, sera par nature un élément d'apaisement et de réconciliation des peuples.

Espérons, avec tous les hommes de bonne volonté, que ce nouvel organisme réussira à faire définitivement sortir le problème des réparations de l'atmosphère de haine, pénible héritage des années de guerre et d'après-guerre, comme telle était sa fonction dans l'esprit des auteurs du Plan Young.

La Suisse, berceau de la Croix-Rouge Internationale et siège de la Société des Nations, fera certainement tout ce qui est humainement possible pour justifier cette nouvelle preuve de confiance internationale.

Ce ne sont pas les avantages matériels qui en découleront peut-être un jour pour notre économie nationale, qui nous intéressent le plus, mais le simple fait que, d'une part, notre prestige moral international s'en trouve rehaussé et que, d'autre part, notre neutralité politique s'en trouve renforcée. Ce dernier facteur est de la plus haute importance pour la Suisse et l'Europe de demain !

Ainsi qu'il ressort des statuts, la nouvelle banque internationale n'est nullement envisagée comme "banque de réparations", mais bien comme une "banque mondiale" appelée à prêter une certaine assistance dans toutes transactions financières d'envergure internationale.

Le but de la Banque est décrit à l'article 3 des statuts comme suit :

"La Banque a pour objet : de favoriser la coopération des banques centrales et de fournir des facilités nouvelles pour les opérations financières internationales; et d'agir comme mandataire (trustee) ou comme agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux qui lui sont confiés en vertu d'accords passés avec les parties intéressées."

Un article spécial (4) stipule, d'autre part, que la Banque aura à remplir les fonctions qui lui sont assignées par le plan des experts du 7 juin 1929 aussi longtemps que ledit Plan (Young) sera en vigueur.

Dans cet article, sans doute sur le désir de la délégation allemande, les statuts sont si étroitement liés au Plan Young, que les stipulations de celui-ci servent de base pour la Banque, du moins en ce qui concerne ce domaine de son activité.

Les fonctions de la Banque seront donc divisées en deux groupes :

1° En premier lieu, la Banque, qui n'est pas envisagée comme "super-banque", devra favoriser la coopération des banques centrales, créer des facilités nouvelles pour les opérations financières internationales et agir comme mandataire ou agent pour les règlements financiers internationaux qui lui sont confiés en vertu d'accords passés avec les intéressés.

Elle deviendra la Banque, le pôle des banques centrales de tous les pays, lesquelles la contrôleront intégralement. Elle sera bien plus une banque de dépôts qu'une banque d'affaires au sens étroit du mot.

C'est là un but lointain et durable qui dépasse de beaucoup ce que l'on entend habituellement sous le terme de "problème des réparations".

2° Ensuite, elle aura, pendant la durée du Plan Young,

a) à remplir les fonctions qui lui sont assignées par le Plan,

b) à diriger ses affaires en vue de faciliter l'exécution du Plan,

c) à observer les dispositions du Plan, le tout dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

En outre, en sa qualité de mandataire ou d'agent des Gouvernements intéressés, la Banque devra :

1° recevoir, administrer et distribuer les annuités payées par l'Allemagne en vertu du Plan,

2° surveiller et faciliter la commercialisation et

la mobilisation de certaines fractions de ces annuités,

3° rendre tous les services dont il pourra être convenu avec les gouvernements intéressés, à l'occasion du paiement des réparations allemandes et des règlements internationaux qui s'y rattachent.

La précision avec laquelle l'objet de la Banque est défini ne laisse aucun doute sur l'intention des auteurs des statuts de mettre en évidence que les fonctions générales de la B. R. I. sont d'abord de fournir des facilités nouvelles à l'économie internationale et qu'ensuite, en quelque sorte comme attribution secondaire, elle est aussi chargée des opérations financières découlant encore du problème des réparations.

Tandis que la réception, l'administration et la répartition des annuités incombent entièrement à la Banque, celle-ci n'est chargée que de surveiller et de faciliter la mobilisation des annuités, c'est-à-dire la vente d'obligations basées sur les paiements allemands.

En d'autres termes, la Banque n'est nullement une simple continuatrice de la Commission des Réparations. Au contraire, elle doit d'emblée jouir de l'esprit indépendant d'une entreprise commerciale saine, cherchant, d'une part, à réaliser des bénéfices destinés, en fin de compte, à alléger le fardeau des réparations, d'autre part, et surtout, à ouvrir de nouvelles possibilités aux finances et au commerce internationaux, comme le prévoyait déjà le Plan Young. Bref, la nouvelle B. R. I. doit devenir un instrument d'entraide internationale permettant à chaque banque participante de trouver désormais un appui pour le maintien de la stabilité monétaire. Une telle institution répond à un véritable besoin et constitue un réel et gros progrès, car jamais l'interdépendance économique-financière des peuples n'a été plus grande.

C'est notamment par une plus grande coopération des banques centrales que ce but doit et peut être atteint. Il est vrai que cette coopération existe déjà à l'heure actuelle jusqu'à un certain point. Mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine; et la nouvelle Banque est certainement appelée à donner une impulsion puissante à cette coopération en forçant les banques centrales à traiter ensemble des questions communes. Jusqu'ici, la collaboration des banques d'émission entre elles n'était guère qu'occasionnelle; elle ne s'étendait, le plus souvent, pas au delà de deux pays, ou était entravée, souvent, par des questions de prestige. Tandis qu'au sein du Conseil de la B. R. I. où se réuniront périodiquement — pour le moins dix fois par an — les représentants de la plupart des principales banques centrales, une collaboration plus étroite et plus régulière pourra être réalisée à l'avenir.

Des dispositions ont été prises soigneusement dans les statuts pour que les attributions et le champ d'activité de la B. R. I. ne conduisent pas à des empiétements. En voici quelques unes :

Les statuts stipulent que les affaires de la Banque doivent être conformes à la politique monétaire des banques centrales des pays intéressés.

Ensuite, la banque centrale d'un pays dans lequel, ou dans la monnaie duquel, une opération financière est envisagée, doit avoir eu la possibilité de s'y opposer.

Quels que soient, en définitive, les possesseurs — ou propriétaires — réels des actions de la B. R. I., ce sont en fait les banques centrales (ou des établissements admis d'un commun accord comme leurs équivalents) qui en assureront souverainement l'administration. Véritable coopérative des instituts d'émission, la B. R. I. restera sous le contrôle effectif de ses fondateurs.

Le *droit de veto* assure une collaboration parfaite et efficace des banques centrales: Il empêche que violence ne soit faite aux intérêts d'un pays intéressé et, par le seul fait de son existence, il stimule le sentiment commun de responsabilité.

Cependant, l'autorisation d'une banque centrale quelconque n'est pas nécessaire pour le retrait de son marché des fonds qui y auraient été placés précédemment sans qu'elle eut soulevé d'objection (Art. 20).

En outre, la B. R. I. est soumise à certaines restrictions. Ainsi, elle ne peut entreprendre des opérations pour son propre compte qu'en monnaies-or.

Elle ne peut, non plus, acquérir des actions — donc pas même les actions privilégiées de la Compagnie des Chemins de fer du Reich. Il lui est formellement interdit d'émettre des billets, payables à vue ou au porteur ou d'accepter des lettres de change. La stipulation qui interdit à la Banque de faire des avances aux gouvernements ou d'ouvrir des comptes courants à leurs noms nous paraît particulièrement importante. Enfin, il lui est strictement interdit d'acquérir un intérêt prépondérant dans une affaire quelconque ou de posséder des immeubles outre ceux strictement indispensables à l'installation de ses services.

Au surplus, le Conseil de la Banque est libre de fixer lui-même le caractère des opérations que la Banque peut entreprendre dans le cadre de ses statuts. Ceux-ci énumèrent toute une série de ces opérations qui, d'ailleurs, correspondent, en règle générale, aux sains principes observés par les premières banques centrales du monde. Mentionnons que la Banque peut notamment traiter les opérations suivantes :

a) Acheter et vendre de l'or en pièces ou en lingots pour son propre compte ou pour le compte de banques centrales;

b) Avoir de l'or sous dossier pour son propre compte dans les banques centrales;

c) Accepter la garde d'or pour le compte de banques centrales;

d) Consentir des avances ou emprunter aux banques centrales contre garantie d'or, de lettres

de change et d'autres effets négociables, à courte échéance et de premier ordre, ou d'autres valeurs agréées;

e) Escompter, réescompter, acheter ou vendre, en les endossant ou non, des lettres de change, chèques et autres effets à courte échéance de premier ordre, y compris les bons du Trésor et toutes autres valeurs d'Etat à court terme de ce genre, couramment négociables sur le marché;

f) Acheter et vendre des devises pour son propre compte ou pour celui de banques centrales;

g) Acheter et vendre des valeurs négociables, autres que des actions, pour son propre compte ou pour celui de banques centrales;

h) Escompter à des banques centrales des effets provenant de leur portefeuille et réescompter auprès des banques centrales des effets provenant de son portefeuille;

i) Se faire ouvrir et conserver des comptes courants ou des comptes à termes dans des banques centrales;

j) Recevoir :

1. Les dépôts effectués par les banques centrales en comptes courants ou en comptes à terme;

2. Les dépôts résultant de contrats de trust qui pourront être passés entre la Banque et des Gouvernements en matière de règlements internationaux;

3. Tous autres dépôts qui, de l'avis du Conseil, rentrent dans le cadre des attributions de la Banque.

La Banque peut aussi :

k) Agir comme agent ou correspondant de toute banque centrale;

l) S'entendre avec toute banque centrale pour que celle-ci agisse comme agent ou correspondant. Dans le cas où une banque centrale ne serait pas en mesure de jouer ce rôle ou s'y refuserait, la Banque pourra prendre toutes autres dispositions nécessaires, pourvu que la Banque centrale intéressée n'y fasse pas d'objections. Si, dans de telles circonstances, il paraissait opportun que la Banque ouvre une agence, une décision du Conseil, prise à majorité des deux tiers, serait nécessaire;

m) Passer des accords pour agir comme mandataire (trustee) ou comme agent dans la matière des règlements internationaux, pourvu que de tels accords ne portent pas atteinte aux obligations de la Banque à l'égard de tiers; et exécuter les diverses opérations prévues dans ces accords.

La Banque peut, en outre, conclure avec les banques centrales des accords spéciaux pour faciliter entre elles le règlement de transactions internationales (Voir l'article 24 des statuts).

Toutes ces dispositions donnent la garantie que la Banque ne se contentera pas de ses attributions de mandataire et agent soignant les intérêts d'un groupe de puissances créancières au détriment d'une autre puissance, entre autre de l'Allemagne. Son influence sur le marché de l'or et des changes peut devenir prépondérante et la stabilisation du pouvoir d'achat de l'or trouvera en elle un puissant soutien.

Il est intéressant de constater que les statuts de la B. R. I. ne contiennent pour ainsi dire rien concernant la *liquidité* de la Banque. Les dispositions du Plan Young (Annexe I) laissaient, il est vrai, une grande latitude à la Banque à cet égard. Elle était tenue, cependant, d'avoir pour ses "dépôts en compte de compensation" une couverture-or de 100%, ce qui n'aurait guère contribué à une économie d'or. En outre, les dépôts à vue devaient être couverts à raison de 40% au minimum, les dépôts à terme à raison de 25% au minimum, par de l'or ou des devises, ces dernières comprenant des billets de banque, des lettres de change de premier ordre à 90 jours d'échéance au maximum, de la qualité ordinairement escomptée par les banques centrales pour leur propre compte, ainsi que par des chèques à vue, tirés ou endossés par une banque centrale ou munis de trois signatures, dont l'une d'une banque de premier ordre.

L'article 26 des statuts renonce expressément à fixer la *proportion des réserves* aux engagements. Il stipule simplement que la Banque doit conduire ses affaires de manière à maintenir sa liquidité, et qu'elle doit conserver des actifs correspondant aux conditions d'échéances et au caractère de ses engagements. Il incombe au Conseil de déterminer la proportion des actifs de la Banque pouvant être conservés dans une monnaie donnée.

Le respect de ces stipulations est garanti par une clause d'arbitrage, selon laquelle tout différend pouvant surgir entre la B. R. I. et une banque centrale quelconque pourra être porté devant le tribunal d'interprétation du Plan Young.

Les *organes* de la B. R. I. sont les suivants :

- a) le Conseil d'administration avec son président,
- b) le Directeur général et
- c) l'Assemblée générale.

Le *Conseil d'administration* est composé de plusieurs membres tirés de différents groupes. Le nombre de ses membres n'est pas fixé d'avance, mais ne pourra pas dépasser 25.

Sept membres seront les Gouverneurs des principales banques centrales intéressées, ou leurs substituts. Ce seront les "administrateurs d'office".

Sept autres membres, représentant la finance, l'industrie ou le commerce seront nommés par chacun desdits Gouverneurs.

Pendant la durée de l'obligation de l'Allemagne de payer des annuités de réparations, l'Allemagne et la France enverront, de plus, chacune un second représentant de l'industrie ou du commerce. En vertu de ces stipulations statutaire, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, le Japon et les Etats-Unis disposeront de 16 sièges, c'est-à-dire de la majorité absolue du Conseil.

Enfin, neuf membres *pourront* (il n'y a donc pas d'obligation) être désignés par les pays ayant souscrit des actions au moment de la constitution de la Banque (et dont, par conséquent, la Suisse

fera partie), mais autres que les sept pays susmentionnés. Ce seront aussi des représentants de la finance, de l'industrie ou du commerce. Dans ce groupe seront compris surtout les représentants des pays neutres comme la Suisse, la Hollande, la Suède, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Espagne, etc. Le mode d'élection de ces neuf membres, tel qu'il est prescrit par les statuts, assurera une représentation de différentes branches professionnelles et permettra, en plus, d'établir un alternat entre les pays, trois de ces membres se retirant chaque année. Ils seraient toutefois rééligibles.

Les administrateurs doivent avoir leur résidence habituelle en Europe ou, en tout cas, être en mesure d'assister régulièrement aux séances du Conseil.

Le droit de vote est réparti proportionnellement au nombre des actions souscrites dans le pays de chaque établissement représenté à l'assemblée.

Ne peuvent être membre du Conseil les membres ou fonctionnaires d'un Gouvernement, et aucun membre d'un corps législatif. Cette clause est très heureuse, puisque la Banque a pour but de soustraire le problème des réparations à la politique.

Le Conseil d'administration devra se réunir au moins dix fois par an, dont quatre fois au moins au siège social de la Banque de Bâle.

Le Président est choisi par le Conseil parmi ses membres. Il est nommé pour trois ans et est rééligible. Sa fonction est, sous réserve de l'autorité du Conseil, d'exécuter la politique de la Banque et d'en diriger l'administration.

Le premier Président sera, croit-on, un financier américain qui n'est, d'ailleurs, pas encore désigné ou en cas de refus le ressortissant d'un pays neutre.

Sur la proposition du Président, le Conseil nomme un *Directeur général* qui est responsable vis-à-vis du Président des opérations de la Banque et qui sera le chef administratif. On estime que la Banque occupera au début de 60 à 80 fonctionnaires, chiffre qui pourrait s'élever sensiblement plus tard, si tous les organes de contrôle dispersés dans différentes capitales de l'Europe, venaient à être réunis à Bâle. Peut-être cette nécessité se fera-t-elle bientôt sentir; mais à notre connaissance, il n'a pas encore été pris de décision à ce sujet. En ce qui concerne le choix du Directeur général, les principaux intéressés ne semblent pas encore être arrivés à un accord. Les chefs de services, dont le nombre n'est pas encore fixé, ainsi que les fonctionnaires supérieurs du même rang seront nommés par le Conseil, sur la proposition du Président et sur l'avis du Directeur général. Ce dernier nommera les autres membres du personnel, avec l'approbation du Président.

Il ressort clairement de ce qui précède que le Président détient le haut pouvoir exécutif de la B. R. I. et que le Directeur général est, en quelque sorte, son principal fonctionnaire.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

QUATRE-VINGT-TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

Montréal, le 10 février 1930.

AUX ACTIONNAIRES.

Messieurs :

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-troisième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1929.

Les profits nets de l'année ont été de \$369,536.99, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$43,749.88, ce qui forme un ensemble de \$413,286.87. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires; \$3,550.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques—indépendamment de la somme de \$10,200.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribuée comme d'habitude—ce qui laisse au crédit du compte des Profits un solde de \$169,736.87.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la Banque fut frappée d'un double deuil. M. Fred. W. Molson, administrateur depuis 1912, mourait subitement presque à la veille de la dernière assemblée annuelle et son honneur l'honorable Sir Lomer Gouin, Lieutenant-gouverneur de la Province, et administrateur de la Banque pendant plus de 17 ans, est décédé le 28 mars dernier. Nous avons la conviction que vous partagez nos regrets à la perte de ces zélés collaborateurs.

Pour remplir ces vacances nous avons appelé à votre conseil d'administration le lieutenant colonel Herbert Molson, C.M.G., M.C., et M. Albert-P. Lespérance, pendant plus de 25 ans directeur-général de la Banque.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,

R. DANDURAND.

La Banque d'Épargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



83^{ÈME} RAPPORT ANNUEL 83^{ÈME}

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 10 FÉVRIER 1930.

Messieurs :

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-troisième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1929.

Les profits nets de l'année ont été de \$369,536.99 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$43,749.88, ce qui forme un ensemble de \$413,286.87. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires; \$3,550.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques—indépendamment de la somme de \$10,200.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribuée comme d'habitude—ce qui laisse au crédit du compte des Profits un solde de \$169,736.87.

Durant l'année qui vient de s'écouler la Banque fut frappée d'un double deuil. M. Fred. W. Molson, administrateur depuis 1912 mourait subitement presque à la veille de la dernière assemblée annuelle et son honneur l'honorable Sir Lomer Gouin, Lieutenant-gouverneur de la Province, et administrateur de la Banque pendant plus de 17 ans, est décédé le 28 mars dernier. Nous avons la conviction que vous partagez nos regrets à la perte de ces zélés collaborateurs.

Pour remplir ces vacances nous avons appelé à votre conseil d'administration le lieutenant colonel Herbert Molson, C.M.G., M.C., et M. Albert-P. Lespérance, pendant plus de 25 ans directeur-général de la Banque.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président :

R. DANDURAND.

BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE 1929

PASSIF

| | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| <i>Au Public :</i> | | | |
| Dépôts portant intérêt | | \$55,138,774.18 | |
| Dépôts ne portant pas intérêt | | 123,795.65 | |
| Fonds de charité | | 150,000.00 | |
| Comptes divers | | 1,948,978.01 | |
| | | | \$57,461,547.84 |
| <i>Aux Actionnaires :</i> | | | |
| Capital (Souscrit \$2,000,000.00), versé | | 2,000,000.00 | |
| Fonds de Réserve | | 2,200,000.00 | |
| Solde des Profits, reporté | | 169,736.87 | |
| | | | \$4,369,736.87 |
| | | | \$61,771,284.71 |

ACTIF

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Espèces en caisse et dans les Banques | \$ 6,897,817.94 | |
| Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux | 20,451,157.04 | |
| Obligations de la Cité de Montréal et d'autres municipalités canadiennes | 21,651,108.11 | |
| Obligations de municipalités scolaires canadiennes | 72,592.80 | |
| Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques | 1,672,450.09 | |
| Obligations de Gouvernements étrangers | 10,000.00 | |
| Valeurs diverses | 200,000.00 | |
| Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement | 9,445,451.43 | |
| Fonds des pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral | 150,000.00 | |
| Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales) | 1,170,000.00 | \$60,580,577.92 |
| Autres titres | 20,707.39 | |
| | | 1,190,707.39 |
| | | \$61,771,284.71 |

Pour le conseil d'administration,

Le président,

R. Dandurand

Le directeur général :

Albert-P. Lespérance

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs, et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par ces livres de la Banque.

Montréal, le 9 janvier, 1930.

A. CINQ-MARS, C.A. } Vérificateurs.
C.-A. SHANNON, L.L.C. }

ECOLE TECHNIQUE

200 rue Sherbrooke, Ouest, Montréal

Fondée par le Gouvernement de la province de Québec
Subventionnée par le Gouvernement Provincial
et la Cité de Montréal

Préparant aux Carrières industrielles
comme Experts, Contremaîtres, Chefs d'Ateliers
Imprimeurs, Etc.

COURS DU JOUR

Cours technique.—Trois années d'études. Enseignement théorique et manuel. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. Boursiers d'études aux élèves méritants et peu fortunés.

Cours des métiers.—S'adressant aux jeunes gens qui n'ont pas eu l'avantage de finir leurs études primaires, mais qui désirent se préparer à l'exercice d'un métier.

Cours d'apprentissage.— Ces cours sont organisés selon les besoins locaux, en collaboration avec l'industrie, de façon à

permettre aux apprentis qui travaillent régulièrement sous un patron, de venir à l'Ecole chercher les connaissances théoriques et appliquées qu'il leur serait impossible d'acquérir au cours ordinaire de leurs occupations.

Cours spéciaux d'Automobile.— Cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile préparant à l'obtention de la licence de mécaniciens en véhicules moteurs délivrée par le Gouvernement de la Province de Québec.

COURS DU SOIR

Cours libres.— Mathématiques appliquées. Dessin industriel. Electricité théorique et pratique (laboratoires et ateliers). Chimie industrielle. Peinture en bâtiment, (intérieur et extérieur), Plomberie sanitaire et chauffage. Estimations en

construction. Tracé en construction. Modelage, Menuiserie, Ebénisterie, Ajustage, Soudure autogène, Forge, Fonderie, Chaudière à vapeur, Automobile, Imprimerie (composition, presses).

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat :
Téléphone Plateau 1513

La Nouvelle MONTREAL DAIRY Company Ltd.

LAIT — CREME DOUCE
BEURRE ET
CREME GLACEE

*Achetez nos produits avec
confiance.
Ils ne sont pas égaux.*

J. B. BAILLARGEON, président

1200 Ave Papineau Amherst 1151

Montréal, Qué.

British Colonial Fire Insurance Company

Actif dépassant \$1,000,000.

BRITISH COLONIAL BLDG.,

Bureau-chef: 464 rue St-Jean, Montréal

THEODORE MEUNIER B. A. CHARLEBOIS
Prés. et Gérant gén. Vice-président

Fire Association

OF PHILADELPHIA

Actif dépassant \$30,000,000.

Bureau-chef pour le Canada:

464 rue St-Jean, Montréal

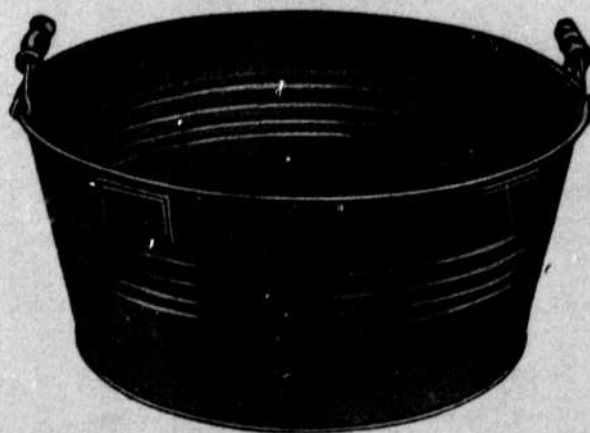
THEODORE MEUNIER, Gérant

Feu
Automobile
Explosion
Tempête
de vent
Bris de
sprinkler
Profits
Loyers

Agents
demandés

A. AUBRY & FILS, Limitée

MANUFACTURIERS



FERBLANTERIE ET MARCHANDISES
GALVANISEES

Tél. Amherst 1131*

2340 Avenue Delorimier

Montréal



L'utilisez-vous ?

Les vendeurs apprécient la valeur du service de "longue distance" qui leur permet de prendre contact personnel avec leurs clients de l'extérieur. Ils épargnent du temps et des frais de voyages en plaçant quelques appels opportuns.

Nos gérants et leur personnel sont toujours prêts à vous aider à placer vos appels téléphoniques, et sur demande vous fourniront des listes de numéros extérieurs que vous appelez fréquemment.

Il est profitable de "visiter" vos clients par téléphone !



Ecole Polytechnique

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS — INDUSTRIE

Toutes les branches du génie

Chimie industrielle

1430, rue Saint-Denis

Montréal

CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

SERVICE REGU-
LIER DE PASSA-
GERS, FRET ET
MALLE

Toutes les deux semaines, de Montréal en été et
d'Halifax, en hiver.

Pour les Bermudes, Bahamas, Jamaïque et l'Honduras. Taux raisonnables. Maximum de service. Confort à taux modérés. (Toutes les deux semaines, d'Halifax.)

Pour Bermudes, St. Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominica, St. Lucie, Barbades, St. Vincent, Grenada, Trinidad et Demerara.

SERVICE REGULIER DE FRET D'HALIFAX ET ST-JEAN, N.B.

Porto-Rico, St. Kitts, Antigua, Guadeloupe, Martinique, Barbades, Trinidad, Demerara.

Australie (toutes les 2 semaines), Nouvelle-Zélande (tous les mois) d'Halifax, N.-E., seulement.

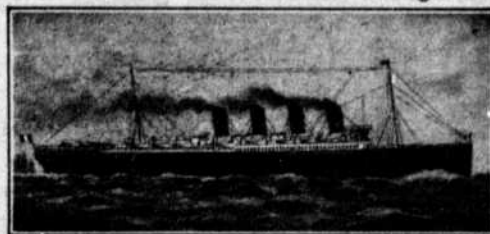
Service intercostal, Victoria, Vancouver, St-Jean, N.B.

Service intercostal entre Vancouver, tous les mois.

B. C. KEELEY, gérant du
Pacifique, Vancouver, C. B.
A. HECTOR, agent général du
fret d'Ontario, Toronto, Ont.

P. A. CLEWS,
gérant européen,
17-19 Cockspur St.,
Londres, S. W. 1., Angleterre

J. P. DOHERTY, gérant du trafic, Montréal.
R. B. TEAKLE, gérant-général, 384 St-Jacques ouest, Montréal.



COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE FRANÇAISE

SERVICE RAPIDE ET DE LUXE

NEW YORK—PLYMOUTH—LE HAVRE

par les paquebots

ILE DE FRANCE — PARIS — FRANCE

NEW-YORK — LE HAVRE

par les paquebots à classe unique

DeGRASSE — ROCHAMBEAU

BORDEAUX — HALIFAX — NEW-YORK

Tous les quinze jours par les paquebots à classe unique

ROUSSILLON — LA BOURDONNAIS

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée,

Agents généraux

42, Rue Notre-Dame Ouest

Tél. Lancaster 5634

ou aux agents locaux

Montréal

Maurice FORGET

Gilles FORGET

FORGET & FORGET

Membres de la Bourse de Montréal

Membres du Montreal Curb Market

Fil direct à la maison Livingston & Co.

Membres de Bourse de New-York

Succursale à
St-Jean, P.Q.

49-51 rue St-Jacques, O.
Montréal, P.Q.

Tél. PL. 1161*

LES MEILLEURS AGENTS AU CANADA

représentent

L'Assurance Mont-Royal

FEU—AUTOMOBILE—VITRES—TORNADE
ARROSEURS AUTOMATIQUES

Bureau-chef: 465 RUE ST-JEAN, MONTREAL

H. C. BOURNE, Vice-président et Gérant-général
J. A. MACDONALD et J. J. S. DAGENAIS, Asst-gérants

DIRECTEURS

Hon. N. PERODEAU,
Ex-Lieutenant-gouverneur
C. E. GRAVEL,
Prés. Chambre de commerce
H. C. BOURNE,
Vice-prés. Ass. Mont-Royal

F. G. DONALDSON,
Gér.-gen. Montreal Trust Co.
CHS LAURENDEAU, C.R.,
Dir. Banque Can. Nationale
WM. ROBINS
E. MACKAY

Nous invitons les agents pour les districts
qui ne sont pas représentés.

Au Royaume du Tapis

Fondé en 1872

GROS et DETAIL

Importateurs directs,
nous pouvons embellir
votre foyer à des prix
défiant toute compétition!
Choix insurpassable
de marchandises exclusives
de qualité garantie dans les
plus nouveaux dessins!



FILIATRAULT
SPECIALISTE

Tapis, Linoleums, Prelarts, Rideaux,
Draperies, Stores et Accessoires.

Aussi Toile, Coton et Couvertures de Lits.

1459 Boulevard Saint-Laurent (près Sainte-Catherine)

Spécialité: Tapis faits sur commande

Tél. L.Anc. 4970

MONTREAL

PARFAITE SECURITE

L'Assurance LONDON GUARANTEE,

dont l'existence remonte à au-delà de 50 ans et les
affaires se chiffrant dans les millions, offre la plus
parfaite garantie aux hommes d'affaires qui veulent se
protéger. Elle transige tous les risques, excepté la vie,
comme suit :

| | |
|---|--|
| Personnel | Accidents et Maladie |
| Caution | de toute nature |
| Automobile | Responsabilité, Dommage à la propriété, Collision, In- cendie et Vol |
| Responsabilité des patrons envers le public | |
| Voitures de livraison et ascenseurs | |
| Fuite dans les arroseurs automatiques | |
| Assurance contre incendie | |
| Vol avec effraction | |
| Vitre. | |

Le bureau de Montréal apporte une prompt attention
à l'émission des polices et aux règlements des
réclamations dans la Province.

**London Guarantee and Accident
Company, Limited**

201 rue Notre-Dame Ouest, — Montréal

Wm. R. BULLOCH, Gérant local.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

30 novembre 1929

CREDIT

Balance au crédit du compte "Profits et Pertes" le 30 novembre 1928 \$365,841.25

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1929, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billets non échus (\$90,724.24) et provision pour pertes et dettes douteuses 551,022.27

\$ 916,863.52

DEBIT

Répartis comme suit :

Dividende trimestriel au taux de 9% l'an sur le capital versé comme suit :

Payé le 1er mars 1929 \$90,000.00
Payé le 1er juin 1929 \$90,000.00
Payé le 3 septembre 1929 \$90,000.00
Payable le 2 décembre 1929 \$90,000.00

\$360,000.00

Taxe fédérale sur le Papier-Monnaie (circulation de cette Banque) et provision pour impôt sur le revenu 67,500.00

Amortissement des frais d'installation et de maintien des nouvelles succursales et réduction sur les comptes "Immèbles de la Banque", "Ameublement" et aussi "Autres Immeubles" 48,138.37

475,638.37

Balance au crédit du compte "Profits et Pertes" 441,225.15

\$ 916,863.52

FONDS DE RESERVE :

Balance au crédit le 30 novembre 1929 \$1,500,000.00

Vérifié et trouvé exact :

(Signé) J.-R. CHOQUET, Comptable-en-Chef.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

(Signé) H. LAPORTE, Président.

(Signé) Chs-A. ROY, Gérant Général.



Edifice Railway Exchange
Montréal

Construction en béton
durant l'hiver

La construction en béton se fait maintenant pendant la période la plus froide de l'hiver sans inconvénients. Des mesures de précaution simples et peu coûteuses durant le premier stage des travaux assurent des résultats satisfaisants et un progrès rapide.

**Canada Cement Company
Limited**

Edifice Canada Cement Company
Square Phillips - - Montréal

Salles de ventes
MONTREAL TORONTO WINNIPEG
CALGARY



Bureau de Placement Provincial

SERVICE GRATUIT SANS DELAI

Des milliers de personnes ont obtenu depuis la création du Bureau de Placement, par le Gouvernement Provincial, des emplois permanents des plus avantageux, et cela

GRATUITEMENT

Nous attirons aussi l'attention des patrons, qui pourront, en communiquant leurs demandes à ce Bureau, obtenir des employés compétents, et sans délai puisque un grand nombre de personnes sans emploi s'y présentent chaque jour; à ce bureau vous pouvez faire un choix avantageux.

SERVICE

Nous ne saurions trop insister auprès des patrons et employés sur les avantages de se servir de ce Bureau de Placement Provincial dont l'action s'étend à toutes les branches du travail et de l'industrie.

AVANTAGE

Vous avez l'avantage de traiter personnellement, et vous le désirez, avec les employés et aussi vous avez l'usage d'un bureau privé.

FRANCIS PAYETTE, Surintendant.

No 9, rue Saint-Jacques **MONTREAL**

HEURES DE BUREAU: 9 hrs a.m. à 5 hrs p.m.

Correspondance sollicitée

*Une Entreprise Minière qui a gagné
votre Confiance*

**OBALSKI - CHIBOUGAMAU
MINING CO.**

est la première entreprise minière de Chibougamau. Il s'est dépensé plus d'argent sur ses propriétés, il s'y est fait plus d'ouvrage — et cet ouvrage avance toujours — que sur toute autre dans le district.

Faites venir dès aujourd'hui un exemplaire de notre brochure "Obalski et Chibougamau"

Obalski-Chibougamau Mining Co.

25, rue St-Jacques Est, Montréal
Harbour 3829

Veuillez m'envoyer un exemplaire de la brochure "Obalski & Chibougamau" sans obligation de ma part.

NOM.....

ADRESSE.....

PARTIES ET SERVICE



COUPE, COACH, SEDAN
CABRIOLET, SEDAN
IMPERIAL.



4 ET 6 CYLINDRES
¾ A 4 TONNES



Toujours en mains carrosseries commerciales pour camions Chevrolet 1 tonne et ½ tonne.

Réparation de radiateurs — Chargement de batteries et magnéto
Soudure à l'oxygène — Débossage de panneaux et de garde-boue — Bourrure, Rideaux et Couverture
Peinture et Vernis

JOS. BONHOMME Ltée
600 rue Guy

MONTREAL
Main 0967-1571-7235

GENIN, TRUDEAU & CIE

Limitée

38 RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREALImportateurs
et Fabricants
d'Articles de**FUMEURS**

Propriétaires des marques bien connues

**BAKERLOO**

London Made

TOSCANA

Les meilleures marques sur le marché

Seuls agents au Canada pour les
célèbres pipes**PETERSON**

Garanties pour ne pas craquer ni brûler.

GIN CANADIEN

CROIX D'OR

MELCHERS

Fabriqué à Berthier-
ville, Qué., sous la sur-
veillance du Gouverne-
ment Fédéral.Le Gin le plus pur qui
existe. Rectifié quatre
fois, vieilli en entrepôtTROIS GRANDEURS DE
FLACONS :

| | | |
|--------|---------------|--------|
| Gros | 40 onces—Prix | \$3.65 |
| Moyens | 26 " " | 2.55 |
| Petits | 10 " " | 1.10 |

Melchers Distilleries

Limited

Montréal, Qué.

Fondée en 1874

D. Hatton Company

420 à 428 rue Bonsecours

Montréal

LA CREME DE LA PECHE
SEULEMENTLES PLUS GROS DISTRIBUTEURS
AU CANADA DE**POISSON**

DE TOUT GENRE

EXPERTS DANS LE COMMERCE
D'HUITRES EN COQUILLES
ET OUVERTES

Abonnez-vous au

**"Court House
Reporter"**Le journal quotidien qui vous renseigne sur tout ce qui
se passe en Cour Supérieure et Cour de Circuit.

(Il publie les jugements des deux cours.)

TRÈS UTILE AU COMMERCE A CREDIT

Pour plus amples informations,

Appelez LANCASTER 1907

ou adressez-vous à 987 BOULEVARD ST-LAURENT



Spéculation

DE nos jours l'appât du gain rapide entraîne plus d'un dans le tourbillon des spéculations folles. Demain le mirage de la fortune sera brutalement dissipé.

Quelle sera votre part dans quelques années; un crédit en Banque intéressant ou de vains regrets ?

La Banque Royale du Canada

FS802

Banque Canadienne Nationale

Siège social: Places d'Armes, Montréal

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$155,000,000.

**Incomparables facilités pour toutes
opérations bancaires dans la
Province de Québec.**

256 succursales au Canada

220 succursales et 300 agences dans le Québec.

64 succursales dans l'île de Montréal.

**Nos ressources sont à votre disposition.
Notre personnel est à vos ordres.**

**La Banque Canadienne Nationale fait gratis, sur
demande, le service de son Bulletin mensuel aux hommes
d'affaires.**

*Ce que notre
Banque
vous offre*

Le service d'un personnel courtois.

Des services techniques complets.

Une collaboration intelligente.

Une garantie de sécurité exceptionnelle.

**La même sincère bienvenue, que vos
épargnes soient petites ou considérables.**

**BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Service par tous les temps

Voici venir les jours où plus de soixante-quinze pour cent des automobiles sont remisés et quand leurs propriétaires s'en remettent aux bons soins des tramways pour se rendre à leurs affaires. Grâce à l'habileté avec laquelle la Compagnie des Tramways sait surmonter les difficultés que présente l'hiver, le public du district métropolitain de Montréal peut circuler aussi bien pendant les tempêtes de neige de Janvier et de Février que pendant les jours ensoleillés de Juin et de Juillet et les affaires continuent sans interruption et sans diminution.

**LA COMPAGNIE
DES TRAMWAYS
DE MONTREAL**

The Sun Trust Company

LIMITED

Capital payé et profit non divisés..... \$360,689.52
Actif de fiducie..... \$72,732,001.88

4% **DEPOTS** **5%**
 D'ÉPARGNE

**C'EST PLUS PAYANT d'avoir un dépôt d'épargne au
SUN TRUST**

et vous avez les meilleures garanties.

INTERET de 4% payé sur tout dépôt remboursable
à demande et 5% sur tout dépôt à terme.

CASIERS DE SURETE

**Administration générale
Exécution testamentaire**

MONTREAL: Edice Thémis 10 ouest, rue St-Jacques
 Harbour 0131 Casier Postal 2010

QUEBEC - - - - - 132 rue St-Pierre

L. EUG. COURTOIS

JOS. COURTOIS

COURTOIS FRERES

Représentants de "LA PREVOYANCE"

ASSURANCES

Incendie — Vie — Maladie — Accidents
Bris de glaces — Garantie — Cautionne-
ment — Vol — Responsabilité patronale
Automobiles

Bureau établi en 1890

1285 rue Visitation Tél. Cherrier 3195

Dominion Debentures

Limited

ANNONCE

L'ouverture de ses bureaux au rez-de-chaussée de
l'édifice Thémis, coin de la rue St-Jacques et du
boulevard St-Laurent, dans le but de faire le
commerce de COURTIERS et de PLACEMENTS,
se spécialisant dans les valeurs de Mines et
d'Huiles.

Aménagement moderne

*Excellentes facilités pour l'exécution de
vos commandes.*

A. W. DeWolf

Président et directeur-gérant.

T. D. Gilbert

Vice-président.

Téléphone: MArquette 9277*

"La Saubegarde"

Compagnie **VIE** d'Assurance

POLICES MODERNES

CLAUSE D'INVALIDITE 3 MOIS

DOUBLE INDEMNITE

NON-DECHEANCE APRES 2 ANS

SERVICE PROLONGATION DE LA VIE

DEMANDEZ NOTRE REPRESENTANT

J. O. DUCHARME

Gérant
District Ouest

J. H. LANGEVIN

Gérant
District Est

152 RUE NOTRE-DAME EST
HARBOUR 7221